



N° 2025-55

ARRETE AOT

PORTANT INSTALLATION DE BORNES DE COLLECTE DES BIODECHETS

.....

Monsieur le Maire du Bouscat,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-3, L.2213-5 et L.2213-6,

VU l'arrêté n°2022-31 en date du 08/04/2022 portant délégation de signature du maire à Monsieur Philippe FARGEON,

VU le Règlement Général de Voirie de Bordeaux Métropole ;

CONSIDERANT les objectifs de tri à la source des déchets et la réduction des volumes de bio déchets, il importe de créer des emplacements permettant d'accueillir des conteneurs spécifiques afin d'assurer l'ordre, la salubrité, la sécurité et la tranquillité publics

CONSIDERANT que cet arrêté annule et remplace l'arrêté n°76-2024 du 16 décembre 2024

ARRÊTE

Article 1 : Au droit de chacune des adresses suivantes est installée sur trottoir ou place de stationnement une borne destinée à recueillir les déchets alimentaires.

Quartier Barrière / Marceau :

21 Av. Pierre Brossolette, 33110 Le Bouscat
70-72 Rue Francis de Pressensé, 33110 Le Bouscat
137 Av. de la Libération Charles de Gaulle, 33110 Le Bouscat
Face au 57 Rue Max Coyne, 33110 Le Bouscat
40 Av. de Tivoli, 33110 Le Bouscat
72 Av. de Tivoli, 33110 Le Bouscat

Quartier Centre-Ville / Les Ecus :

3 Av. Victor Hugo, 33110 Le Bouscat
101 Rue Raymond Poincaré, 33110 Le Bouscat
Face au 195 Av. du Président Robert Schuman, 33110 Le Bouscat
15 Rue Blanchard, 33110 Le Bouscat
21-23 Av Léo Lagrange
22 Rue Roger Salengro, 33110 Le Bouscat
59 Rue Jules Ferry, 33110 Le Bouscat
2 Rue Bert, 33110 Le Bouscat
281 Av. de la Libération Charles de Gaulle, 33110 Le Bouscat
14 rue Molière
16 rue Jean Martial
195 Av. de Tivoli, 33110 Le Bouscat

45 Av. Sadi Carnot, 33110 Le Bouscat
139 Av Victor Hugo
17 Rue Mondon, 33110 Le Bouscat
12 Rue Henri Grossard, 33110 Le Bouscat
40 Rue Georges Lafont, 33110 Le Bouscat
72 Rue bonnaous, 33110 Le Bouscat
59 Rue des Ecus, 33110 Le Bouscat
344 Av de Tivoli, 33110 Le Bouscat
Pl. Yves Gourribon, 33110 Le Bouscat
48 rue Jacques Prévert, 33110 Le Bouscat
337 Av de la Libération Charles de Gaulle, 33110 Le Bouscat
59 Rue du Président Kennedy, 33110 Le Bouscat
4 Rue du Président Kennedy, 33110 Le Bouscat

Quartier Jean-Jaurès / Providence :

86 Rue Baudin, 33110 Le Bouscat
31 Rue Baudin, 33110 Le Bouscat
60 Av. Aristide Briand, 33110 Le Bouscat
698 Rue Abel Antoune, 33110 Le Bouscat
140 Av Aristide Briand
1 Rue Rigal, 33110 Le Bouscat
86 Rue Baudin, 33110 Le Bouscat
26 rue Baudin Prolongée
21 rue Pompière

Quartier Lafon-Féline / Champs de Courses :

39 Rue de Caudéran, 33110 Le Bouscat
385 Av. d'Eysines, 33110 Le Bouscat
115 Rue Raymond Lavigne, 33110 Le Bouscat
Pl. Blaise Pascal, 33110 Le Bouscat
34 Rue du Maréchal Gallieni, 33110 Le Bouscat
3 Impasse de la Ferme, 33110 Le Bouscat.

Article 2 : Toutes les dispositions antérieures, contraires au présent arrêté, sont abrogées.

Article 3 : Le service spécialisé de Bordeaux Métropole sera chargé de mettre en place la signalisation réglementaire, de veiller à son maintien et à son bon entretien.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par un procès-verbal transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole, Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville du Bouscat, Monsieur le Commissaire de Police du Bouscat, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Le Bouscat, le

27/10/2025

Pour le Maire,
Philippe FARGEON

Adjoint du Maire en charge de l'espace public

